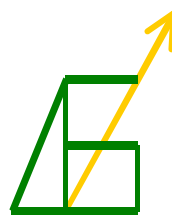


MINISTERE DU PLAN, DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE

CENTRE NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES
ETUDES ECONOMIQUES

DIRECTION DES STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES
ET SOCIALES



CNSEE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

**APERCU SUR LES FAITS D'ETAT CIVIL
ENREGISTRES A BRAZZAVILLE
DE 1996 A 1998**

Brazzaville, Novembre 2002

SOMMAIRE

	Pages
Avant-propos	02
Introduction	03
Chapitre I : Fonctionnement du système congolais de l'état civil et aspects méthodologiques	04
1-1 : Fonctionnement du système congolais de l'état civil	04
1-1-1 : Cadre juridique.....	04
1-1-2 : Processus d'enregistrement des événements à l'Etat Civil.....	04
1-1-2.1 : Enregistrement des naissances vivantes... ..	04
1-1-2.2 : Enregistrement des décès... ..	05
1-1-2.3 : Enregistrement des mariages.....	05
1-2 : Aspects méthodologiques.....	05
1-2.1 : Collecte des données... ..	05
1-2.2 : Critique des données disponibles... ..	05
Chapitre II : Etude des naissances	07
2-1 : Volume global des naissances.....	07
2-2 : Analyse des rapports de masculinité à la naissance.....	09
2-3 : Effet des âges des mères sur le volume des naissances.....	10
2-4 : variation mensuelle du volume des naissances.....	10
Chapitre III : Etude des décès	12
3-1 : Volume global des décès.....	12
3-2 : Etude différentielle des décès... ..	13
3-2.1 : Influence de l'âge et du sexe sur le volume des décès.....	13
3-2.2 : Variations mensuelles du volume des décès.....	15
3-3 : La mortalité infantile... ..	16
3-3-1 : Décès de 0 an.....	16
3-3.2 : Taux de mortalité infantile.....	18
3-4 : Causes des décès.....	20
3-4-1 : Les causes des décès par âge... ..	22
3-4-2 : Les causes des décès par mois... ..	23
Chapitre IV : Etude des mariages	25
4-1 : Volume global des mariages... ..	25
4-2 : Volume des mariages par âge... ..	25
4-3 : Variations mensuelles du volume des mariages... ..	28
Conclusion	29

AVANT- PROPOS

L'exploitation et l'analyse des statistiques des faits d'état civil relèvent des attributions du Centre national de la Statistique et des Etudes Economiques. Malheureusement, pour diverses raisons, aucune étude n'a été publiée sur les données d'état civil.

Le présent document consacré aux naissances, décès et mariages enregistrés dans les centres d'état civil de Brazzaville en 1996, 1997, et 1998 voudrait rompre ce silence et servir de point de départ d'une diffusion régulière des données d'état civil.

Malgré quelques faiblesses inhérentes au remplissage des volets d'état civil et à la perte de certains registres du fait des troubles politiques qui ont marqué la période de référence, la présente étude revêt un intérêt indéniable dans la mesure où elle traite du volume global des naissances, décès et mariages en abordant certains aspects différentiels : âge des mères à la naissance des enfants, sexe des enfants, âge au décès, sexe du décédé, causes des décès, mois de manifestation des événements, etc.

Le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques exprime sa gratitude à tous ses partenaires qui voudront bien lui formuler leurs remarques et suggestions visant l'amélioration des prochaines publications.

**La Directrice Générale du Centre National de
La Statistique et des Etudes Economiques,**

Dorothee OUISSIKA

INTRODUCTION

L'état civil en tant que source des données sur les mouvements naturels de la population reste l'outil privilégié et même irremplaçable en ce qu'il permet d'obtenir les numérateurs indispensables au calcul des taux démographiques.

En effet, si les informations obtenues à partir des questions sur les événements des douze (12) derniers mois sont souvent entachées d'erreurs imputables aux effets de mémoire et de télescopage, les données d'état civil sont moins exposées à ces risques quand le système d'état civil fonctionne bien.

La présente étude se propose d'apporter un éclairage sur les statistiques des naissances, décès et mariages enregistrés par le système d'état civil de la Commune de Brazzaville de 1996 à 1998.

Ce document s'articule autour de quatre chapitres :

- le premier chapitre traite du fonctionnement du système congolais d'état civil afin d'édifier les lecteurs sur le cadre juridique et le processus d'enregistrement des faits d'état civil. Les considérations d'ordre méthodologique sont également abordées dans ce chapitre à savoir : l'organisation de la collecte des données et la critique de ces mêmes données.
- les trois derniers chapitres portent respectivement sur les naissances vivantes, les décès et les mariages.

Cette étude débouche, en conclusion, sur l'identification de quelques mesures susceptibles d'améliorer le fonctionnement de l'état civil de Brazzaville.

CHAPITRE 1 : FONCTIONNEMENT DU SYSTEME CONGOLAIS DE L'ETAT CIVIL ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

1-1- Fonctionnement du système congolais de l'état civil

1-1-1- Cadre juridique

L'état civil congolais est régi par la Loi n°073/84 du 17 Octobre 1984, portant Code de la Famille Congolaise. Elle est complétée par l'Instruction Générale n° 0501/MISDRRP/DGAT/DINEC du 23 Décembre 1994. Le système statistique des faits d'état civil est aussi régi par les mêmes textes et l'arrêté n°4824 du 19 Novembre 1965 relatif à l'exploitation et à la publication des statistiques des faits d'état civil.

Ce cadre juridique fait obligation à chaque officier de l'état civil d'envoyer, après établissement d'un acte d'état civil, un volet statistique destiné à l'exploitation statistique et un état récapitulatif des actes d'état civil enregistrés. Trois (3) types de registres sont tenus par ces centres : le registre des naissances, le registre des décès et le registre des mariages.

L'appareil d'enregistrement des faits d'état civil à Brazzaville compte au total neuf (9) centres principaux d'état civil qui sont :

- pour l'enregistrement des naissances vivantes et des mariages : la Mairie Centrale de Brazzaville et ses sept circonscriptions administratives à savoir, l'Arrondissement n°1 Makélékélé, l'Arrondissement n°2 Bacongo, l'Arrondissement n°3 Poto-Poto, l'Arrondissement n°4 Mougali, l'Arrondissement n°5 Ouénzé, l'Arrondissement n°6 Talangaï et l'Arrondissement n°7 M'Filou ;
- pour l'enregistrement de tous les décès de Brazzaville : les Pompes Funèbres Municipales

IL importe, toutefois, de relever que la Mairie centrale ne constitue pas une circonscription administrative disposant d'un territoire. Les naissances déclarées à la MAIRIE Centrale proviennent en réalité des femmes domiciliées dans l'un des sept arrondissements de Brazzaville : le fonctionnement de l'Etat Civil autorise en effet, l'enregistrement d'une naissance vivante indépendamment du lieu de résidence de la mère.

1-1-2- Processus d'enregistrement des événements à l'état civil

1-1-2-1- Enregistrement des naissances vivantes

Au terme de l'article 45 de la loi n°073/84 du 17 Octobre 1984, portant Code de la Famille Congolaise, toute naissance vivante doit faire l'objet d'une déclaration et d'un enregistrement au centre d'état civil dans le délai franc d'un mois.

Passé ce délai, la déclaration de naissance est reçue et est enregistrée au centre d'état civil sur réquisition du Procureur de la République et sur présentation du bulletin de naissance dans les trois (3) mois qui suivent la naissance. En tête de l'acte dressé tardivement devra être mentionné : « Déclaration tardive ».

Au delà de trois (3) mois, l'acte de naissance n'est dressé que sur autorisation et par décision judiciaire du Président du Tribunal. En tête de l'acte dressé à la suite d'une décision judiciaire devra être mentionné : « Jugement d'autorisation ».

1-1-2-2- Enregistrement des décès

La déclaration d'un décès a lieu dans les 48 heures qui suivent son avènement : elle se fait au centre d'état civil le plus proche du lieu de décès. Tout décès à déclarer doit au préalable être certifié par l'hôpital ou une autorité compétente désignée par la loi.

Passé le délai de 48 heures, la déclaration de décès est reçue dans le délai de 15 jours sur présentation d'un certificat de constatation de décès ou sur attestation de deux témoins majeurs. L'acte dressé dans ces conditions porte la mention "déclaration tardive".

Au delà de 15 jours, l'acte de décès n'est dressé que sur autorisation et par décision du Président du Tribunal : il porte alors la mention " jugement d'autorisation ".

En pratique la déclaration des décès à Brazzaville est favorisée par les dispositions de l'article 67 de la loi n°73/84 du 17 octobre 1984 portant code de la famille qui établit qu'aucune inhumation ne peut avoir lieu sans permis d'inhumer.

1-1-2-3- Enregistrement des mariages

Les actes des mariages à l'état civil sont établis et délivrés aux intéressés le jour même de la célébration du mariage.

1-2- Aspects méthodologiques

En pratique, depuis une dizaine d'années, les volets d'état civil destinés à l'exploitation statistique ne parviennent plus au Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE) qui se trouve obligé de concevoir des stratégies de collecte de ces données.

1-2-1- Collecte des données

Les informations à la base de la présente étude sont issues d'un dépouillement organisé par le CNSEE dans les centres d'état civil de Brazzaville en utilisant quatre (4) fiches :

- une fiche de dépouillement des naissances vivantes issues des mères domiciliées de Brazzaville survenues au cours du mois, selon le sexe du nouveau-né et l'âge de la mère à la naissance de son enfant ;
- une fiche de dépouillement des décès des domiciliés de Brazzaville survenus au cours du mois, selon le sexe du décédé et l'âge au décès par groupe ;
- une fiche de dépouillement des décès des domiciliés de Brazzaville survenus au cours du mois, selon le sexe, la cause de décès et l'âge au décès par grand groupe ;
- et une fiche de dépouillement des mariages enregistrés au cours du mois par groupe d'âges des époux.

1-2-2- Critique des données disponibles

Le dépouillement décrit dans la section précédente a fourni des données incontestablement entachées d'erreurs de sous-enregistrement. Aucune source complémentaire ne permet malheureusement de mesurer les taux de sous-enregistrement pour envisager d'éventuels ajustements.

Ces sous-enregistrements ne sont pas surprenants compte tenu du fait que les années de référence (1997, 1998 et 1999) ont été marquées par des guerres civiles ayant occasionné le dysfonctionnement du système de l'état civil et la perte de certains registres des centres d'état civil.

En outre, il n'a pas été possible de rattacher chaque naissance vivante au lieu de résidence de la mère : cette dernière variable, quoique prévue dans le volet d'état civil, s'est avérée inexploitable à cause de la prédominance des imprécisions et des non déclarations d'adresses.

Enfin, l'indisponibilité des données récentes du dénominateur du fait de l'invalidation du recensement général de la population et de l'habitat de 1996 et la caducité des données du recensement général de la population et de l'habitat de 1984, privent la présente étude des indicateurs essentiels de fécondité, de mortalité et de nuptialité.

Par conséquent, à l'exception des taux de mortalité infantile calculés avec les naissances vivantes comme dénominateurs, les commentaires sont inspirés par les effectifs absolus et les proportions qui en résultent.

CHAPITRE II : ETUDE DES NAISSANCES VIVANTES

La notion de naissance vivante est entendue comme "l'expulsion ou l'extraction complète de l'utérus d'un produit de conception qui, après séparation d'avec le corps de la mère, respire ou donne tout autre signe de vie tel que battement de cœur, pulsation du cordon ombilical ou contraction effective d'un muscle à l'action de la volonté" (Roland Pressat : Dictionnaire de Démographie).

2-1- Volume global des naissances vivantes

Le tableau n° 1 ci-dessous présente le nombre de naissances vivantes enregistrées à l'état civil à Brazzaville en 1996, 1997 et 1998.

Tableau n° 1 : Naissances vivantes enregistrées à l'état civil par centre d'état civil en 1996, 1997 et 1998

Centres d'état civil	1996		1997		1998	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mairie Centrale	384	2,3	1.039	8,8	322	2,7
Arrondissement n°1 Makélékélé	3.830	23,3	2.456	20,9	2.700	22,9
Arrondissement n°2 Baongo	1.512	9,2	1.222	10,4	1.006	8,5
Arrondissement n°3 Poto-Poto	2.676	16,3	1.216	10,4	1.210	10,2
Arrondissement n°4 Mougali	2.892	17,6	1.254	10,7	773	6,5
Arrondissement n°5 Ouénzé	2.759	16,8	2.390	20,3	2.737	23,2
Arrondissement n°6 Talangaï	1.171	7,1	1.611	13,7	2.791	23,6
Arrondissement n°7 M'Filou	1.227	7,4	562	4,8	281	2,4
Brazzaville	16.451	100,0	11.750	100,0	11.820	100,0

En 1996, sur 16.451 des naissances enregistrées à Brazzaville, 23,3% l'ont été à l'Arrondissement n°1 Makélékélé ; le volume le plus faible est celui de la Mairie Centrale de Brazzaville avec 2,3%.

En 1997, les arrondissements n°1 Makélékélé et n°5 Ouénzé ont chacun un cinquième du volume global des naissances enregistrées à Brazzaville soit respectivement 20,9% et 20,3%. Comme en 1996 la Mairie Centrale de Brazzaville a le plus faible volume des naissances enregistrées.

En 1998, les plus grands nombres des naissances ont été enregistrés à Talangaï (23,6%) et Ouénzé (23,2%).

La Mairie Centrale de Brazzaville ne disposant pas de territoire, les naissances déclarées à ce niveau illustrent parfaitement les fâcheuses conséquences du mode de fonctionnement du système d'état civil congolais, lequel autorise l'enregistrement d'une naissance vivante indépendamment du lieu de résidence de la mère. L'étude des naissances par arrondissement semble ainsi biaisée même si on doit reconnaître une propension générale de la population à déclarer les naissances au centre d'état civil le plus proche du domicile.

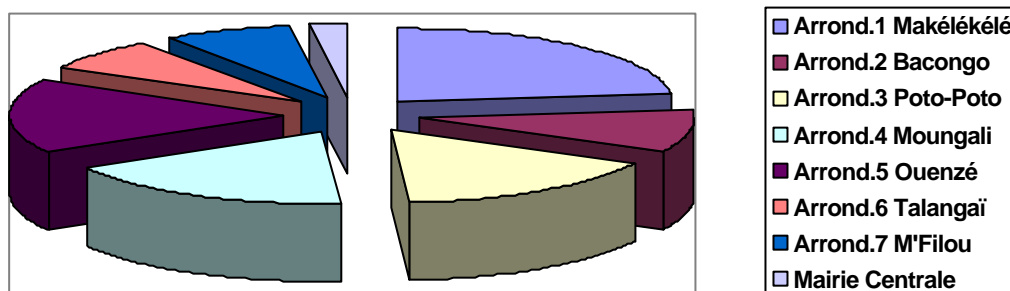
Logiquement, on devrait s'attendre à une augmentation des naissances à Brazzaville au cours de la période 1996-1998. La baisse observée avec une légère reprise en 1998 pourrait s'expliquer par les conflits armés qui ont secoué Brazzaville en 1997 et 1998. En effet, à cause de ces conflits armés, les populations de Brazzaville Nord en 1997 et de Brazzaville Sud en 1998 ont été contraintes de trouver refuge soit à Brazzaville Sud, en pays étrangers et dans d'autres localités

en 1997, soit à Brazzaville Nord, en pays étrangers et dans d'autres localités en 1998. Il en résulte que, les naissances qui auraient dû survenir et être enregistrées à Brazzaville, l'ont été ailleurs ou tardivement déclarées. Aussi, pendant les événements politiques, les centres d'état civil des zones de combats ont été fermés, certains ont eu leurs archives détruites.

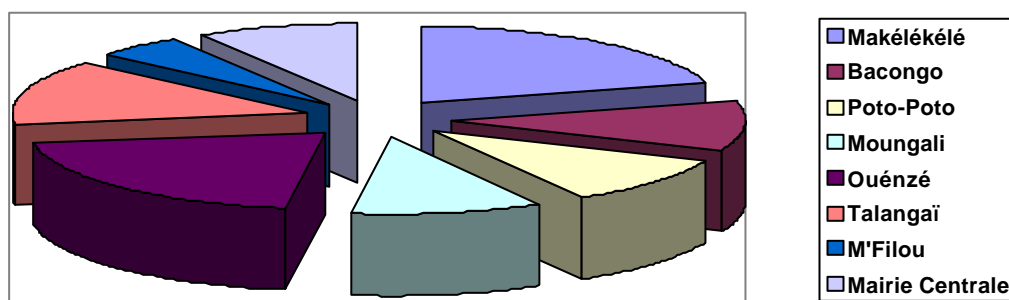
A la Mairie Centrale de Brazzaville, le pourcentage assez élevé de 8,8% en 1997 comparativement à ceux de 1996 et de 1998 pourrait aussi s'expliquer par ces douloureux événements dans la mesure où les naissances survenues à l'extérieur du pays à cause de ces conflits ont été enregistrées à la Mairie Centrale, l'unique centre du pays disposant d'un registre spécial destiné à recevoir les événements survenus en pays étranger.

En ce qui concerne les trois (3) autres arrondissements, la reprise n'a pas été immédiate et beaucoup d'archives ont été détruites.

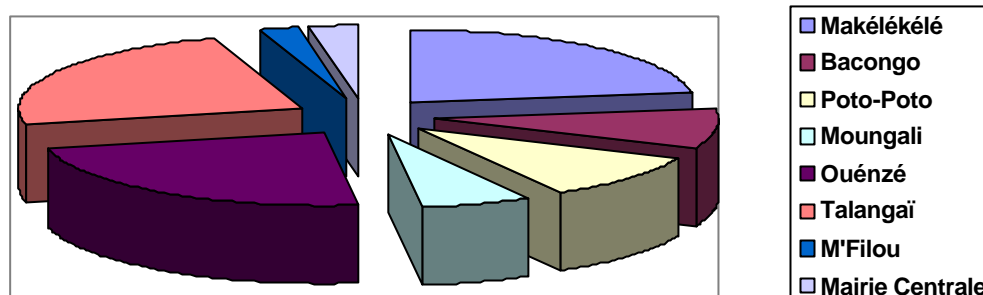
Graphique n° 1 : Répartition des naissances vivantes enregistrées à l'état civil à Brazzaville en 1996 par centre d'état civil



Graphique n° 2 : Répartition des naissances vivantes enregistrées à l'état civil à Brazzaville en 1997 par centre d'état civil



Graphique n° 3 : Répartition des naissances vivantes enregistrées à l'état civil à Brazzaville en 1998 par centre d'état civil



2-2- Analyse des rapports de masculinité à la naissance

En général, le rapport de masculinité à la naissance au niveau mondial oscille entre 102 et 107 et se situe autour de 103 en Afrique sub-saharienne.

A Brazzaville, cet indice est proche de la moyenne observée au niveau mondial et au niveau africain. Il s'établit pour la période 1996-1998 à 103,7 et a varié de 103,0 (valeur minimale atteinte en 1998) à 104,5 (valeur minimale atteinte en 1997).

Les rapports de masculinité par arrondissement consignés dans le tableau n°3 présentent quelques particularités imputables à la qualité quelque peu défectueuse des données. On peut, par exemple, suspecter le rapport de 115,7% à la Marie Centrale de Brazzaville en 1996 ou celui de 86,1% à Mfilou en 1998.

Tableau n° 2 : Répartition des naissances enregistrées à Brazzaville en 1996, 1997 et 1998 par sexe

Centres d'état civil	1996		1997		1998	
	Nombre de naissances		Nombre de naissances		Nombre de naissances	
	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.
Mairie Centrale	206	178	541	498	167	155
Arrondissement n°1 Makélékélé	1924	1906	1195	1261	1304	1396
Arrondissement n°2 Baongo	757	755	647	575	517	489
Arrondissement n°3 Poto-Poto	1416	1260	659	557	659	551
Arrondissement n°4 Mougali	1455	1437	609	645	393	380
Arrondissement n°5 Ouézzé	1424	1335	1277	1113	1415	1322
Arrondissement n°6 Talangai	571	600	802	809	1412	1379
Arrondissement n°7 M'Filou	626	601	273	289	130	151
Brazzaville	8379	8072	6003	5747	5997	5823

Tableau n° 3 : Rapports de masculinité à la naissance à Brazzaville en 1996, 1997 et 1998

Centres d'état civil	1996	1997	1998
Arrondissement N°1 Makélékélé	100,9	94,8	93,4
Arrondissement N°2 Bacongo	100,3	112,5	105,7
Arrondissement N°3 Poto-Poto	112,4	118,3	119,6
Arrondissement N°4 MOUNGALI	101,3	94,4	103,4
Arrondissement N°5 Ouénzé	106,7	114,7	107,0
Arrondissement N°6 Talangaï	95,2	99,1	102,4
Arrondissement N°7 M'Filou	104,2	94,5	86,1
Mairie Centrale de Brazzaville	115,7	108,6	107,7
Brazzaville	103,8	104,5	103,0

2-3- Effets des âges des mères sur le volume des naissances vivantes

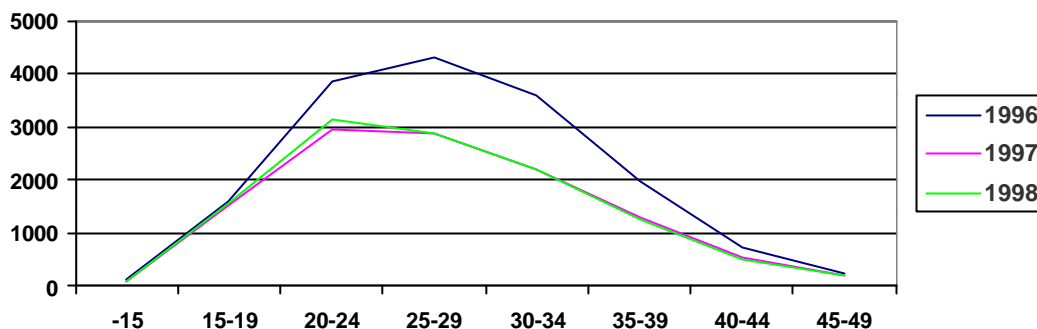
A la lecture du tableau n°4 et du graphique correspondant, il ressort que le plus grand nombre de naissances enregistrées sont issues des mères des groupes d'âges 20-24 ans et 25-29 ans quelle que soit l'année considérée. La moitié des naissances enregistrées est issue des mères âgées de 20-29 ans.

Tableau n° 4 : Nombre de naissances vivantes enregistrées à l'état civil à Brazzaville en 1996, 1997 et 1998 par sexe et par groupe d'âges des mères

Groupe d'âges	1996			1997			1998		
	Masc.	Fem.	Total	Masc.	Fem.	Total	Masc.	Fem.	Total
-15 ans	57	61	118	48	50	98	47	50	97
15-19 ans	839	747	1586	784	758	1542	821	738	1559
20-24 ans	2003	1862	3865	1518	1445	2963	1608	1526	3134
25-29 ans	2161	2148	4309	1479	1391	2870	1437	1449	2886
30-34 ans	1851	1752	3603	1123	1088	2211	1113	1088	2201
35-39 ans	976	995	1971	659	651	1310	610	638	1248
40-44 ans	369	373	742	273	265	538	247	251	498
45-49 ans	123	134	257	119	99	218	114	83	197
Total	8379	8072	16451	6003	5747	11750	5997	5823	11820

Le graphique n°4 montre que le nombre de naissances vivantes augmente avec l'âge et atteint le maximum à 25-29 ans, puis baisse de manière linéaire jusqu'à 45-49 ans, c'est le cas observé en 1996 à Brazzaville. En 1997 et 1998, le maximum se situe à 20-24 ans. Les groupes d'âges ayant les effectifs les plus faibles sont ceux des extrêmes notamment les moins de 15 ans et le groupe 45-49 ans, ce qui confirme l'hypothèse selon laquelle la fécondité des femmes est aussi fonction de l'âge.

Graphique n° 4 : Nombre de naissances vivantes enregistrées à l'état civil à Brazzaville en 1996, 1997 et 1998 par groupe d'âges des mères



2-4- Variations mensuelles du volume des naissances

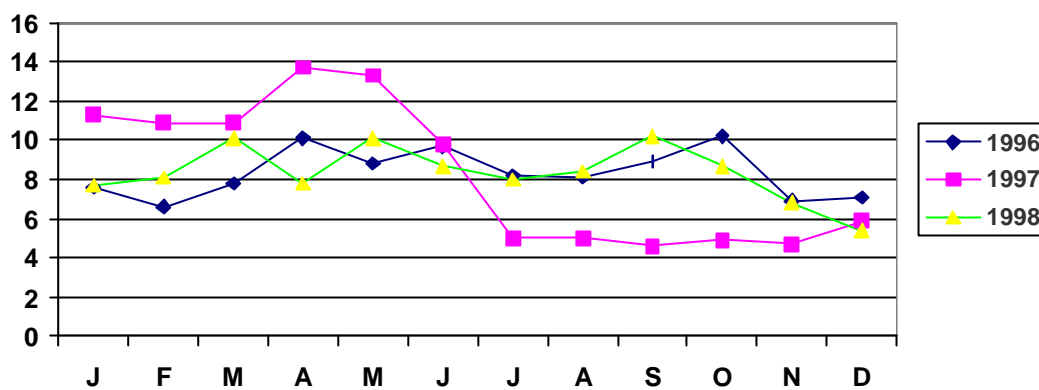
L'examen du tableau n°5 sur les naissances enregistrées à l'état civil à Brazzaville en 1996, 1997 et 1998 par mois de naissance fait ressortir des différences d'une année à une autre.

En 1996, le plus grand nombre de naissances s'est produit au cours des mois d'octobre (10,2%), d'avril (10,1%) et de juin (9,7%) alors qu'en 1997 les naissances les plus nombreuses ont eu lieu les premiers six (6) mois de l'année tandis qu'en 1998 les naissances les plus nombreuses sont survenues au cours des mois de septembre et mars.

Tableau n° 5 : Naissances vivantes enregistrées à l'état civil à Brazzaville en 1996, 1997 et 1998 par mois

Mois	1996		1997		1998	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Janvier	1252	7,6	1329	11,3	909	7,7
Février	1084	6,6	1276	10,9	959	8,1
Mars	1274	7,8	1287	10,9	1193	10,1
Avril	1660	10,1	1605	13,7	919	7,8
Mai	1452	8,8	1562	13,3	1195	10,1
Juin	1603	9,7	1147	9,8	1026	8,7
Juillet	1355	8,2	585	5,0	949	8,0
Août	1329	8,1	590	5,0	995	8,4
Septembre	1457	8,9	540	4,6	1212	10,2
Octobre	1683	10,2	579	4,9	1024	8,7
Novembre	1133	6,9	551	4,7	807	6,8
Décembre	1169	7,1	699	5,9	632	5,4
Total	16451	100,0	11750	100,0	11820	100,0

Graphique n° 5 : Répartition des naissances vivantes enregistrées à l'état civil à Brazzaville en 1996, 1997 et 1998 par mois de naissance



CHAPITRE III : ETUDE DES DECES

3-1- Volume global des décès

Les informations sur le volume global des décès sont données dans le tableau suivant (tableau n°6). Ce tableau présente la répartition année par année du nombre de décès enregistrés dans les différents arrondissements de Brazzaville.

Il y a eu, à Brazzaville, 7432 décès enregistrés en 1996, 3809 en 1997 et 5079 en 1998. Le volume de décès a donc été plus important au cours de l'année 1996 et moins important en 1997. Notons que 1997 a été une année exceptionnelle du fait de la situation de conflit armé qui y a prévalu. Cela a vraisemblablement eu pour conséquence un sous enregistrement des décès dans certains arrondissements (n°3, 4, 5 et 6).

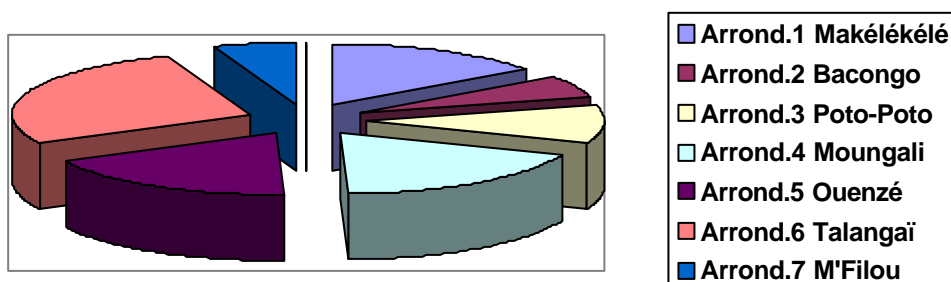
Si 1997 a été une année de perturbation, 1998 aura été une année de reprise comme on peut le constater dans le tableau.

Au niveau des arrondissements, Talangaï et Mfilou présentent des situations extrêmes d'une année à l'autre. Talangaï a enregistré plus de décès et Mfilou moins que les autres.

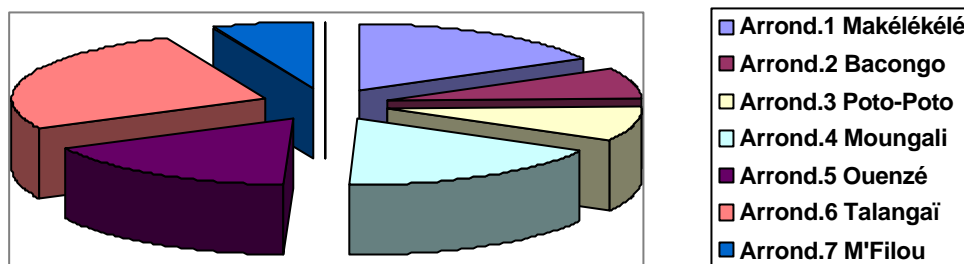
Tableau n° 6 : Décès enregistrés à l'état civil par arrondissement en 1996, 1997 et 1998

Arrondissement	1996	1997	1998
Arrondissement n°1 Makélékélé	119	656	456
Arrondissement n°2 Baongo	427	281	273
Arrondissement n°3 Poto-Poto	772	325	531
Arrondissement n°4 Mougali	1357	664	729
Arrondissement n°5 Ouenzé	1313	646	978
Arrondissement n°6 Talangaï	2038	988	1899
Arrondissement n°7 M'Filou	406	249	213
Brazzaville	6432	3809	5079

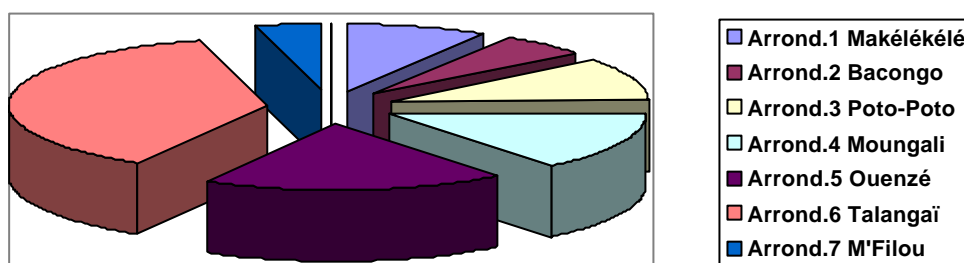
Graphique n° 11 : Répartition des décès enregistrés à l'état civil à Brazzaville en 1996 par arrondissement



Graphique n° 12: Répartition des décès enregistrés à l'état civil à Brazzaville en 1997 par arrondissement



Graphique n° 13 : Répartition des décès enregistrés à l'état civil à Brazzaville en 1998 par arrondissement



3-2- Etude différentielle des décès

3-2-1- Influence de l'âge et du sexe sur le volume des décès

La répartition des décès enregistrés chaque année suivant l'âge et le sexe montre une influence de ces deux variables sur le volume des décès (cf. tableau n° 7). On constate en effet, quelle que soit l'année d'observation, que le volume des décès des hommes est supérieur à celui des femmes. En terme de fréquence, chaque année, un peu plus de la moitié des décès sont des hommes (54,4% en 1996, 53,3% en 1997 et 53,4 en 1998).

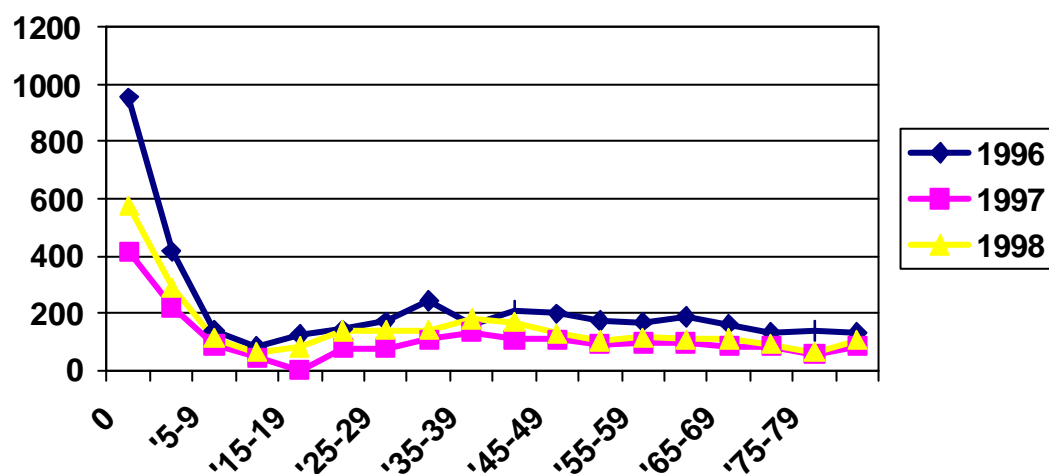
Cette supériorité numérique semble perceptible au niveau des âges à quelques exceptions près, (20-34 en 1996 et 1997, 25-34 ans en 1998), notamment aux âges de forte fécondité des femmes, ou d'extrême vieillesse (75-79 ans 1997 et 1998 et 80 ans et plus).

Ces exceptions ne trouvent à priori aucune explication en dehors du probable déséquilibre au niveau des effectifs concernés. Il pourrait s'agir aussi d'un effet de mauvaise déclaration de certains âges.

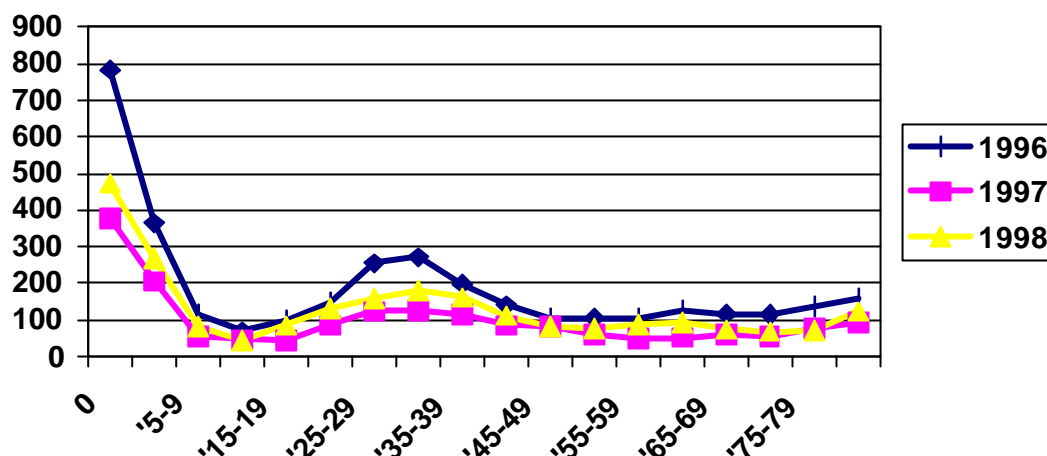
Tableau n° 7: Répartition des décès enregistrés à l'état civil à Brazzaville en 1996, 1997 et 1998 par sexe et groupe d'âges

Ages	1996			1997			1998		
	M	F	SR	M	F	SR	M	F	SR
0 an	956	785	1741	417	378	795	577	472	1049
1-4	416	364	780	222	206	428	291	268	559
5-9	140	112	252	91	52	143	112	82	194
10-14	86	68	154	46	46	92	64	44	108
15-19	124	96	220	42	44	86	83	85	168
20-24	144	145	289	77	84	161	139	129	268
25-29	171	255	426	78	123	201	140	157	297
30-34	244	270	514	108	127	235	141	179	320
35-39	258	198	456	135	112	247	181	161	342
40-44	210	138	348	109	85	194	169	110	279
45-49	198	101	199	108	80	188	129	80	209
50-54	174	106	180	92	60	152	103	75	178
55-59	169	102	171	97	48	145	115	86	201
60-64	188	125	313	97	51	148	110	92	202
65-69	162	116	278	86	58	144	111	73	184
70-74	135	112	247	84	54	138	93	67	160
75-79	139	136	275	57	78	135	64	70	134
80+	132	157	289	86	91	177	105	122	227
Total	4046	3386	7432	2032	1777	3809	2727	2352	5079

Graphique n° 15 : Décès de sexe masculin par âge en 1996, 1997 et 1998



Graphique n°16 : Décès de sexe féminin par âge en 1996, 1997 et 1998.



3-2-2- Variations mensuelles du volume des décès

Le tableau n°8 et le graphique n°17 illustrent l'influence du mois sur la répartition du volume de décès enregistrés

A quelques exceptions près (avril 1997 et février 1998) on constate que le volume de décès des hommes enregistré chaque mois est un peu plus élevé que celui des femmes. La valeur modale des décès enregistrés en 1996 et 1997 se situe au mois de janvier (respectivement 691 et 714 cas) ; celle des décès de 1998 se situe en mars.

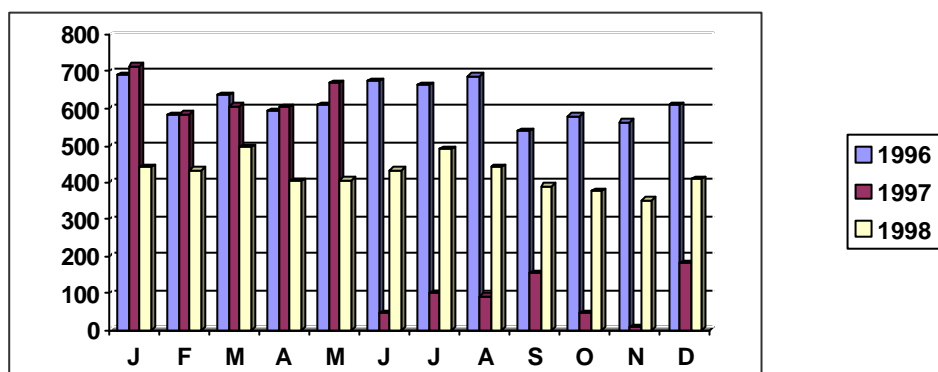
La plus faible valeur a été en septembre pour l'année 1996 (538 cas) et en novembre pour les années 1997 (8 cas) et 1998 (353 cas). Par ailleurs, on remarque tout de suite que l'enregistrement des décès a été très faible en 1997 à partir du mois de Juin, incontestablement à cause du contexte de conflit armé qui a caractérisé cette période de l'année.

En général, les données du tableau n°8 semblent montrer qu'il n'y a pas de mois où le risque de décéder soit le plus élevé.

Tableau n° 8 : Répartition des décès enregistrés à l'état civil à Brazzaville en 1996, 1997 et 1998 par mois et par sexe

Mois	1996			1997			1998		
	M	F	SR	M	F	SR	M	F	SR
Janvier	390	301	691	379	335	714	234	209	443
Février	315	268	583	308	276	584	212	223	435
Mars	338	298	636	318	288	606	255	240	495
Avril	340	253	593	298	306	604	221	184	405
Mai	326	285	611	347	322	669	231	176	407
Juin	341	334	675	27	20	47	260	175	435
Juillet	379	284	663	66	35	101	265	226	491
Août	396	293	689	52	41	93	229	212	441
Septembre	294	244	538	98	57	155	209	181	390
Octobre	302	278	580	29	18	47	206	170	376
Novembre	303	262	565	7	1	8	181	172	353
Décembre	322	286	608	103	78	181	224	184	408
Total	4046	3386	7432	2032	1777	3809	2727	2352	5079

Graphique n° 17 : Décès enregistrés à l'état civil à Brazzaville en 1996, 1997 et 1998 par mois



3-3- La mortalité infantile

La mortalité infantile est le phénomène qui se caractérise par la manifestation des décès au cours de la première année de vie.

3-3-1- décès de 0 an

Pour les trois années d'observation (voir tableau n°9), Brazzaville a enregistré plus de décès de 0 an en 1996 (1741 cas) qu'en 1997 (795 cas) et en 1998 (1049 cas). 1997 a encore été l'année de plus faible enregistrement des décès à Brazzaville. Au niveau des arrondissements, c'est à Talangaï que le nombre le plus élevé des décès de 0 an a été enregistré chaque année. Les plus faibles enregistrements sont observés à Bacongo pour les années 1997 et 1998 et à Mfilou pour l'année 1998.

Tableau n° 9 : Répartition des décès de 0 an enregistrés à l'état civil à Brazzaville en 1996, 1997 et 1998 par arrondissement

Arrondissement	1996	1997	1998
Arrondissement n°1 Makélékélé	233	77	123
Arrondissement n°2 Bacongo	78	52	60
Arrondissement n°3 Poto-Poto	183	85	85
Arrondissement n°4 Moungali	285	113	157
Arrondissement n°5 Ouenzé	275	133	175
Arrondissement n°6 Talangai	579	281	395
Arrondissement n°7 M'Filou	108	54	54
Brazzaville	1741	795	1049

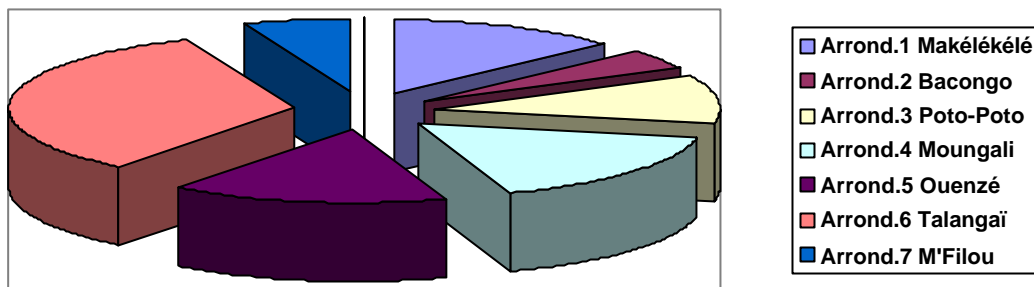
L'observation du tableau n°10, donnant la répartition mensuelle des décès de 0 an à Brazzaville en fonction du sexe, permet de constater que le volume des décès des garçons enregistré chaque année a été un peu plus élevé que celui des filles. Ce fait est perceptible d'un mois à un autre excepté au cours des mois de décembre 1996, mars et octobre 1997 puis avril et novembre 1998.

On peut aussi noter qu'en 1996, juin et septembre ont été respectivement les mois de plus forte (167 cas) et de plus faible (55 cas) déclaration ; en 1997, ce sont plutôt les mois d'août (129 cas) et de janvier (50 cas). L'année 1997 présente toujours une situation exceptionnelle avec une chute brutale d'enregistrement des décès de 0 an à partir du mois de juin (situation de conflit armé. Le fait qu'aucun décès de 0 an n'ait été enregistré au mois de novembre 1997 constitue une curiosité.

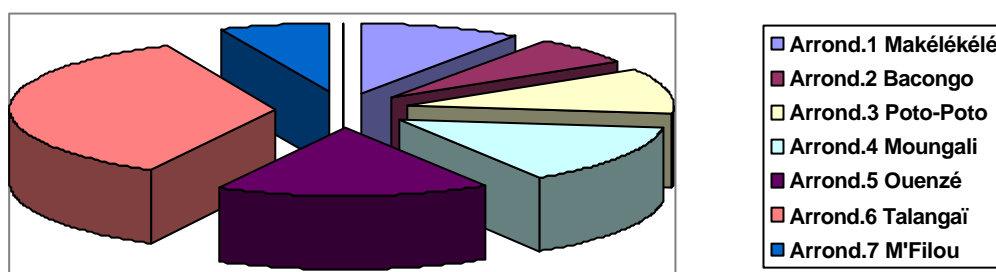
Tableau n° 10 : Répartition des décès de 0 an enregistrés à l'état civil à Brazzaville en 1996, 1997 et 1998 par mois et par sexe

Mois	1996			1997			1998		
	M	F	SR	M	F	SR	M	F	SR
Janvier	86	65	151	94	84	178	28	22	50
Février	71	60	131	68	68	136	32	32	64
Mars	77	62	139	71	81	152	49	31	80
Avril	75	51	126	81	54	135	41	47	88
Mai	79	68	147	78	73	151	51	30	81
Juin	86	81	167	3	4	7	62	35	97
Juillet	102	78	180	1	1	2	70	56	126
Août	84	63	147	0	2	2	72	57	129
Septembre	74	55	129	10	3	13	52	36	88
Octobre	70	67	137	0	2	2	42	42	84
Novembre	77	58	135	0	0	0	37	45	82
Décembre	75	77	152	11	6	17	41	39	80
Total	956	785	1741	417	378	795	577	472	1049

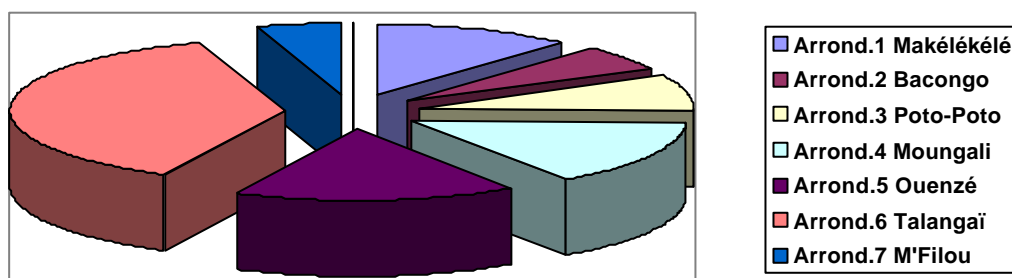
Graphique n° 18 : Répartition des décès de 0 an enregistrés à l'état civil à Brazzaville en 1996 par arrondissement



Graphique n° 19 : Répartition des décès de 0 an enregistrés à l'état civil à Brazzaville en 1997 par arrondissement.



Graphique n° 20 : Répartition des décès de 0 an enregistrés à l'état civil à Brazzaville en 1998 par arrondissement.



3-3-2- Taux de mortalité infantile

Le taux de mortalité infantile (TMI) «est défini traditionnellement comme étant le rapport, une année donnée, du nombre des décès d'enfants de moins d'un an, à l'effectif des naissances vivantes » (Pressat, 1983).

Indicateur très sensible aux modifications des conditions d'existence de la population, le taux de mortalité infantile présente le double avantage de ne pas être influencé par la structure par âge de la population et d'être facile à calculer : il suffit de rapporter le nombre de décès de 0 an observés au cours d'une année aux naissances de la même année.

Le tableau n°11 présente pour Brazzaville un TMI de 105,8‰ en 1996, 67,7‰ en 1997 et 88,7‰ en 1998. De ces trois années, 1996 a été la plus stable ; l'indicateur de mortalité infantile pour cette année semble présenter un niveau plus acceptable. Pour les deux autres années la valeur de l'indicateur pourrait amener à soupçonner un sous enregistrement des décès infantiles.

A l'intérieur des arrondissements, le TMI a été le plus élevé à Talangaï en 1996 (494,4‰) et en 1998 (174,4‰) puis à Mougali en 1998 (203,1‰). Le plus faible a été observé à Bacongo (51,6‰) en 1996 et à Makélékélé en 1997 (31,4‰) et en 1998 (45,6‰).

Le niveau de TMI dans les arrondissements présente une disparité flagrante qui pourrait laisser penser, dans certains cas, à des aberrations (Talangaï en 1996 et 1997, Mougali et Makélékélé en 1998).

Tout compte fait, les chiffres contenus dans ce tableau doivent être relativisés pour deux raisons :

- les naissances déclarées dans un arrondissement, au regard de la loi, ne sont pas forcément issues des personnes qui résident dans ledit arrondissement ;
- la déclaration du décès, par contre, renvoie à l'arrondissement de résidence de la personne décédée.

Dans ces conditions, l'on peut par exemple imaginer que des enfants nés à Talangaï aient été déclarés dans d'autres arrondissements de Brazzaville ; ce qui aurait pour effet de réduire le dénominateur du TMI et donc d'augmenter cette grandeur. Mais il pourrait aussi s'agir de distorsions engendrées par les mouvements importants de population ou par la désorganisation du système de collecte des données d'état civil.

Tableau n° 11 : Taux de mortalité infantile en ‰ à Brazzaville en 1996, 1997 et 1998

Arrondissement	1996	1997	1998
Arrondissement N°1 Makélékélé	60,8	31,35	45,6
Arrondissement N°2 Bacongo	51,6	42,6	59,6
Arrondissement N°3 Poto-Poto	68,3	69,9	70,2
Arrondissement N°4 Mougali	98,5	90,1	203,1
Arrondissement N°5 Ouénzé	99,7	55,6	63,9
Arrondissement N°6 Talangaï	494,4	174,4	141,5
Arrondissement N°7 M'Filou	88,0	96,1	192,2
Brazzaville	105,8	67,7	88,7

3-4- Causes de décès

L'examen du tableau n°12 indique une prépondérance des non déclarés, au cours des 3 années d'observation. Cette rubrique représente 30,4% en 1996, 39,1% en 1997 et 22,9% en 1998. Cet état de fait est de nature à engendrer un biais important dans les données collectées dès lors que l'on ne connaît pas les raisons pour lesquelles certaines causes de décès ne sont pas déclarées avec toute la précision voulue.

Mises à part ces observations, le paludisme apparaît comme la maladie qui est à l'origine du plus grand nombre de décès déclarés à Brazzaville. En 1996, il représentait 10,4% des décès, en 1997, 13,3% et en 1998, 20%. On peut remarquer l'ampleur croissante que prend cette maladie. Le paludisme est suivi par la cardiopathie qui en 1996 et en 1997 représente respectueusement 8% et 7% des décès. En 1998 le paludisme est suivi par la pneumopathie avec 6%.

Par ailleurs il semble que, pour une cause donnée, on a enregistré un peu plus de cas de décès des hommes que des décès des femmes. IL y a cependant quelques exceptions. C'est entre autre le cas de la sénilité ; le cas des avortements, complications des grossesses ou accouchement étant évidemment propre aux femmes.

Il y a aussi le cas du VIH/SIDA en 1997 et 1998, celui de l'ulcère d'estomac en 1996 et 1997, et des MST pour ne citer que ceux-la.

Le VIH/SIDA pour lequel une attention particulière est accordée depuis plus d'une décennie a représenté 1,5% de l'ensemble de décès enregistrés en 1996 ; et en 1997 il a contribué pour 3,4% avant de retomber à 1% environ en 1998. Ce constat ne devrait pas faire perdre de vue le fait que l'année 1997 à été la plus perturbée des trois. De ce point de vue la hausse observée en 1997 n'est probablement pas révélatrice d'une tendance à la hausse.

Tableau n° 12 : Répartition des décès enregistrés à l'état civil à Brazzaville par cause de décès et par sexe en 1996, 1997 et 1998

Causes de décès	1996			1997			1998		
	M	F	SR	M	F	SR	M	F	SR
M. infec. intes. parasites	172	128	300	42	32	74	82	65	147
Fièvre typhoïde	7	3	10	6	3	9	11	11	22
Paludisme	275	262	537	153	155	308	392	387	779
Hiv Sida	38	43	81	34	45	79	13	26	39
Anémie	87	79	166	64	59	123	97	95	192
Tuberculose	38	41	79	27	23	50	28	35	63
Tumeur (cancer)	32	38	70	18	14	32	14	13	27
Diabète	57	41	98	27	10	37	38	23	61
Traumatisme	121	46	167	36	22	58	93	44	137
Maladies cérébro-vascul.	104	84	188	70	51	121	44	31	75
Pneumopathie	173	140	313	85	79	164	124	111	235
Ulcère estomac et duodé.	34	45	79	29	31	60	34	30	64
Cirrhose de foie	50	30	80	19	15	34	16	5	21
Méningite	57	46	103	17	23	40	19	11	30
Hypertrophie (prostate)	25	2	27	9	1	10	11	0	11
Septicémie	43	39	82	16	14	30	9	8	17
Avort. compli. gross. acc.	0	5	5	0	3	3	0	8	8
Cardiopathie	230	184	414	94	72	166	83	72	155
Tétanos	6	4	10	1	0	1	0	2	2
Sénilité	132	210	342	66	95	161	67	88	155
Lèpre	3	1	4	1	0	1	0	1	1
Infarctus du myocarde	3	1	4	0	0	0	3	2	5
MST (M. Sexuel. Trans.)	1	2	3	3	4	7	0	0	0
Rougeole	8	11	19	7	6	13	3	1	4
Bronchite et asthme	55	48	103	32	28	60	41	44	85
Autres maladies	844	707	1551	294	246	540	657	592	1249
Accidents de circulation	1	1	2	0	1	1	0	0	0
Décès liés à la guerre	2	0	2	24	5	29	42	5	47
Autres causes de décès	185	149	334	63	47	110	165	120	285
Causes non déclarées	1263	996	2259	795	693	1488	641	522	1163
Total	4046	3386	7432	2032	1777	3809	2727	2352	5079

3-4-1- Les causes de décès par âge

Les causes de décès varient fortement en fonction de l'âge. Si certaines maladies comme le paludisme, la cardiopathie, les maladies infectieuses, intestinales et parasites, la bronchite et l'asthme semblent affecter mortellement l'ensemble des groupes d'âges présentés (0 an, 1-14 ans, 15-49 ans et 50 ans et plus) il n'en est pas de même pour d'autres. Le HIV SIDA semble toucher les âges plus avancés ; il en est de même pour la méningite, la cirrhose du foie et l'infarctus du myocarde.

Les avortements, complications et accouchements, comme on devrait s'y attendre ne touchent que les femmes en âge de procréer. C'est là aussi le seul groupe de maladies qui distinguent les hommes des femmes.

Tableau n° 13 : Répartition des décès enregistrés à l'état civil à Brazzaville par cause de décès, grand groupe d'âges et par sexe en 1996

Causes de décès	0 an			1-14 ans			15-49 ans			50 ans et +		
	M	F	SR	M	F	SR	M	F	SR	M	F	SR
M. infec. intes. parasit.	91	59	150	17	20	37	37	33	70	27	16	43
Fièvre typhoïde	0	0	0	0	0	0	4	2	6	3	1	4
Paludisme	62	54	116	106	99	205	72	77	149	35	32	67
Hiv Sida	11	11	22	1	3	4	32	34	66	5	5	10
Anémie	0	01	1	42	27	69	25	35	60	9	6	15
Tuberculose	0	0	0	0	5	5	26	31	57	12	5	17
Tumeur (cancer)	0	0	0	2	3	5	17	18	35	13	17	30
Diabète	2	1	3	0	3	3	11	8	19	46	29	75
Traumatisme	4	1	5	17	13	30	81	26	107	21	6	27
Maladies cérébro-vas.	8	1	9	3	5	8	34	25	59	63	53	116
Pneumopathie	5	8	13	13	13	26	91	87	178	61	32	93
Ulc. estomac et duod.	0	8	8	4	9	13	16	20	36	9	8	17
Cirrhose de foie	1	0	1	0	4	4	28	15	43	22	11	33
Méningite	0	1	1	9	8	17	38	29	67	9	8	17
Hypertrophie (prostate)	0	0	0	0	0	0	1	0	1	24	2	26
Septicémie	1	6	7	6	2	8	18	19	37	18	12	30
Av. compli. gross. acc.	0	0	0	0	1	1	0	4	4	0	0	0
Cardiopathie	48	45	93	16	10	26	70	59	129	96	70	166
Tétanos	0	2	2	0	0	0	4	2	6	2	0	2
Sénilité	0	0	0	0	1	1	1	1	2	131	208	339
Lèpre	0	0	0	0	0	0	0	1	1	3	0	3
Infarctus du myocarde	0	0	0	1	0	1	1	0	1	1	1	2
MST (M. Sexuel. Tran.)	0	1	1	0	0	0	1	2	3	0	0	0
Rougeole	3	5	8	5	6	11	0	0	0	0	0	0
Bronchite et asthme	22	21	43	9	11	20	6	3	9	18	13	31
Autres maladies	180	142	322	121	92	213	281	304	585	262	169	431
Accidents de circulation	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	1
Décès liés à la guerre	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0
Autres causes décès	90	80	170	31	19	50	43	35	78	21	15	36
Causes non déclarées	427	338	765	239	190	429	412	333	742	188	134	322
Total	957	785	1741	642	544	1186	1352	1203	2552	1099	854	1953

3-4-2- Les causes des décès par mois

L'analyse des variations saisonnières ne porte que sur l'année 1996, la seule des trois à ne pas avoir été perturbée par la guerre. L'examen des données recueillies révèle (tableau n°14), pour certaines maladies qui occasionnent un nombre important de décès, des écarts assez prononcés d'un mois à un autre. Il en est ainsi: des maladies infectieuses et parasitaires, du paludisme, des anémies, de la pneumopathie, de la cardiopathie et de la sénilité où les valeurs extrêmes des proportions des décès sont de l'ordre de :

- 10,5 % en mars et 2,1% en décembre (maladie infectieuses, intestinales et parasitaires) ;
- 14,7 % en juin et 5,3 % en avril (paludisme) ;
- 4,9 % en juillet et 1,4% en mars (Anémie) ;
- 8,5 % en septembre et 1,5 % en février (maladie cérébro-vasculaire) ;
- 8 % en juillet et 3,8 % en février (pneumopathie) ;
- 10,8 % en octobre et 5,4 % en mai (cardiopathie) ;
- 8,2% en août et 3,3% en janvier (sénilité) ;

Tableau n° 14 : Répartition des décès enregistrés à l'état civil à Brazzaville par cause et mois de décès en 1996

Causes de décès	1996											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
M. infec. intes. parasit.	14	18	51	33	38	45	21	23	14	22	13	8
Fièvre typhoïde	0	1	1	2	1	0	0	1	1	0	0	0
Paludisme	48	33	33	23	32	65	56	61	32	42	49	63
Hiv Sida	5	5	4	6	8	8	5	17	3	6	5	9
Anémie	17	8	7	8	7	15	22	14	15	19	18	16
Tuberculose	8	6	5	7	7	5	9	9	4	9	8	3
Tumeur (cancer)	8	5	4	10	8	4	4	11	5	7	3	1
Diabète	10	7	8	7	10	9	12	11	4	3	8	9
Traumatisme	17	19	8	15	21	9	15	7	10	18	18	10
Maladies cérébro-vas.	12	6	9	13	16	11	17	16	27	25	19	17
Pneumopathie	28	15	28	19	16	25	36	26	33	32	33	22
Ulc. estomac et duod.	11	12	5	5	5	6	4	2	6	8	7	8
Cirrhose de foie	8	7	5	6	5	4	6	4	4	9	8	14
Méningite	14	6	4	12	6	8	12	8	8	9	9	8
Hypertrophie (prostate)	2	2	1	4	3	3	3	4	1	2	0	2
Septicémie	4	7	8	9	5	8	6	6	7	10	5	7
Av. compli. gross. acc.	0	0	2	1	0	0	1	0	0	1	0	0
Cardiopathie	29	22	28	25	22	43	41	43	45	46	40	29
Tétanos	0	1	0	0	0	0	0	7	1	0	0	1
Sénilité	15	30	28	39	28	30	30	41	28	21	23	29
Lèpre	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	0
Infarctus du myocarde	1	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0
MST (M. Sexuel. Tran.)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rougeole	4	3	2	0	3	1	1	2	1	1	1	0
Bronchite et asthme	7	8	5	7	11	6	13	10	6	10	5	15
Autres maladies	153	143	206	135	125	117	113	142	119	104	94	98
Accidents de circulation	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décès liés à la guerre	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Autres causes décès	45	32	29	48	33	19	20	36	17	20	15	20
Causes non déclarées	231	185	153	157	200	232	213	186	147	155	182	219
Total	691	582	636	592	611	675	663	687	538	579	564	608

CHAPITRE IV : ETUDE DES MARIAGES

Le mariage considéré ici ne prend en compte que le mariage enregistré à l'état civil et exclut les autres formes d'union (mariage coutumier ou pré-mariage, mariage religieux, union libre ou consensuelle). Il s'entend comme acte public par lequel un homme et une femme établissent entre eux une union légale par la procédure civile dont les conditions de fond et de forme sont déterminées par la loi n°073/84 du 17 Octobre 1984, portant Code de la Famille Congolaise.

4-1- Volume global des mariages

En 1996, on a enregistré 512 mariages à Brazzaville ; cet effectif n'est que de 238 en 1997 contre 316 en 1998. Ces données reflèteraient les perturbations dues aux conflits armés de 1997 et de décembre 1998 que la ville a connus.

Tableau n° 15 : Mariages enregistrés à l'état civil en 1996, 1997 et 1998

Arrondissement	1996		1997		1998	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Mairie Centrale de Brazzaville	66	12,9	17	07,1	37	11,7
Arrondissement n°1 Makélékélé	119	23,2	56	23,5	71	22,5
Arrondissement n°2 Bacongo	71	13,9	34	14,3	51	16,1
Arrondissement n°3 Poto-Poto	108	21,1	47	19,8	41	13,0
Arrondissement n°4 Mougali	59	11,5	56	23,5	25	07,9
Arrondissement n°5 Ouenzé	65	12,7	24	10,1	72	22,8
Arrondissement n°6 Talangaï	00	00,0	00	00,0	14	04,4
Arrondissement n°7 M'Filou	24	04,7	04	01,7	05	01,6
BRAZZAVILLE	512	100,0	238	100,0	316	100,0

Les centres d'état civil de Makélékélé et de Mougali ont enregistré un nombre plus important de mariages en 1996 et 1997 alors qu'en 1997 et 1998, cette prédominance est observée dans les centres de Makélékélé et de Ouenzé. Il sied de signaler que les registres de mariage du centre d'état civil de Talangaï n'ont pas été retrouvés pour les années 1996 et 1997.

Le centre d'état civil de Mfilou, situé dans la zone périphérique de la ville compte moins de mariages même en 1996, année de quiétude.

4-2- Volume de mariage par âge

L'âge requis par la loi n°037/84 du 17 octobre 1984, portant Code de la Famille Congolaise pour contracter mariage est de 21 ans révolus pour l'homme et 18 ans révolus pour la femme. Cette condition peut, cependant, faire l'objet d'une dispense dans les cas prévus par la loi. Pour des motifs graves ou dans les cas où la célébration du mariage présente un caractère d'urgence, le Procureur de la République accorde la dispense. Sont considérés comme motifs graves : l'état de grossesse, la mort imminente de l'un des futurs conjoints ou mariage in extremis, l'appel sous les drapeaux. La dispense d'âge susceptible d'être aussi accordée par le Procureur de la République aux mineurs est celle consécutive au consentement des parents.

Tableau n° 16 : Répartition des mariages enregistrés à l'état civil en 1996, 1997 et 1998 par sexe et par groupe d'âges

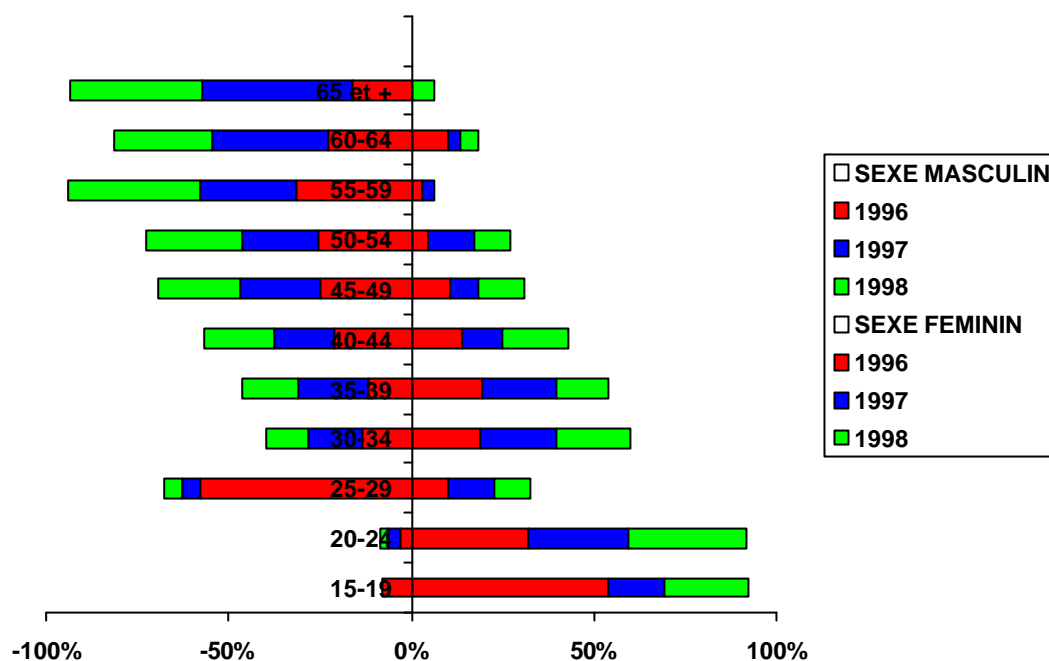
Groupe d'âges	SEXE MASCULIN						SEXE FEMININ					
	1996		1997		1998		1996		1997		1998	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
15-19 ans	01	00,2	00	00,0	00	00,0	07	01,4	01	0,4	02	0,6
20-24 "	06	01,2	03	01,3	03	00,9	66	12,9	26	10,9	41	13,0
25-29 "	47	09,2	17	07,1	25	07,9	84	16,4	47	19,7	49	15,5
30-34 "	69	13,5	35	14,7	36	11,4	97	19,0	49	20,6	64	20,3
35-39 "	77	15,0	56	23,5	60	19,0	126	24,6	59	24,8	57	18,0
40-44 "	117	22,9	42	17,7	66	20,9	76	14,8	29	12,2	62	19,6
45-49 "	82	16,0	34	14,3	46	14,6	36	07,0	12	5,1	25	7,9
50-54 "	53	10,3	20	08,4	34	10,7	10	01,9	12	5,1	13	4,1
55-59 "	41	08,0	16	06,7	29	09,2	04	00,8	02	0,8	00	0,0
60-64 "	14	02,7	09	03,8	10	03,2	06	01,2	01	0,4	02	0,6
65 " et +	05	01,0	06	02,5	07	02,2	00	00,0	00	0,0	01	0,4
TOTAL	512	100,0	238	100,0	316	100,0	512	100,0	238	100,0	316	100,0

A la lecture du tableau n°16 illustré par la pyramide n°24 et le graphique n°25, on constate que le nombre le plus important de mariages ont été enregistrés dans les groupes d'âges 35-39 ans, 40-44 ans et 45-49 ans pour le sexe masculin et dans les groupes d'âges 25-29 ans, 30-34 ans et 35-39 ans pour le sexe féminin quelle que soit l'année considérée.

En 1996 comme en 1998, le plus grand nombre de mariages enregistrés ont été contractés par les hommes âgés de 40 - 44 ans, soit 22,9% et 20,9% respectivement en 1996 et en 1998, alors qu'en 1997, un glissement non négligeable du nombre de mariages s'est produit vers la tranche d'âge 35-39 ans avec 23,5% de mariages enregistrés.

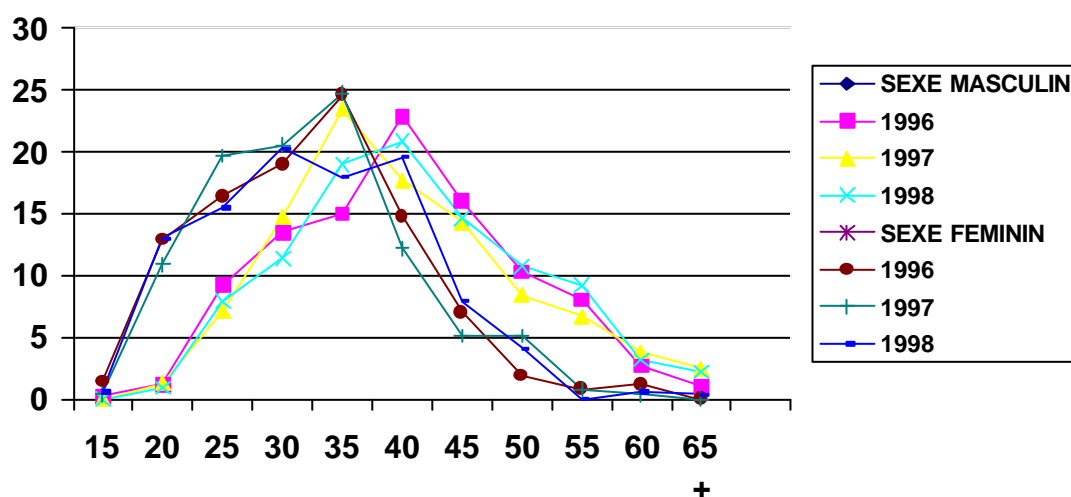
Par contre, pour le sexe féminin, les plus grands nombres de mariages enregistrés ont été contractés par les femmes de la tranche d'âge 35-39 ans en 1996 avec 24,6% et 24,8% en 1997. En 1998, le pourcentage le plus élevé de mariages enregistrés n'est que de 20,3% et concerne la tranche d'âge 30-34 ans.

Graphique n° 24 : Mariages enregistrés à l'état civil en 1996, 1997 et 1998 par sexe et groupe d'âges



Les mariages enregistrés à 65 ans et plus l'ont été uniquement par les hommes. Cependant, ceux enregistrés à moins de 19 ans l'ont été par les femmes.

Graphique n° 25 : Fréquences des mariages enregistrés à l'état civil par sexe et par groupe âges en 1996, 1997 et 1998



4-3- Variation mensuelle du volume des mariages

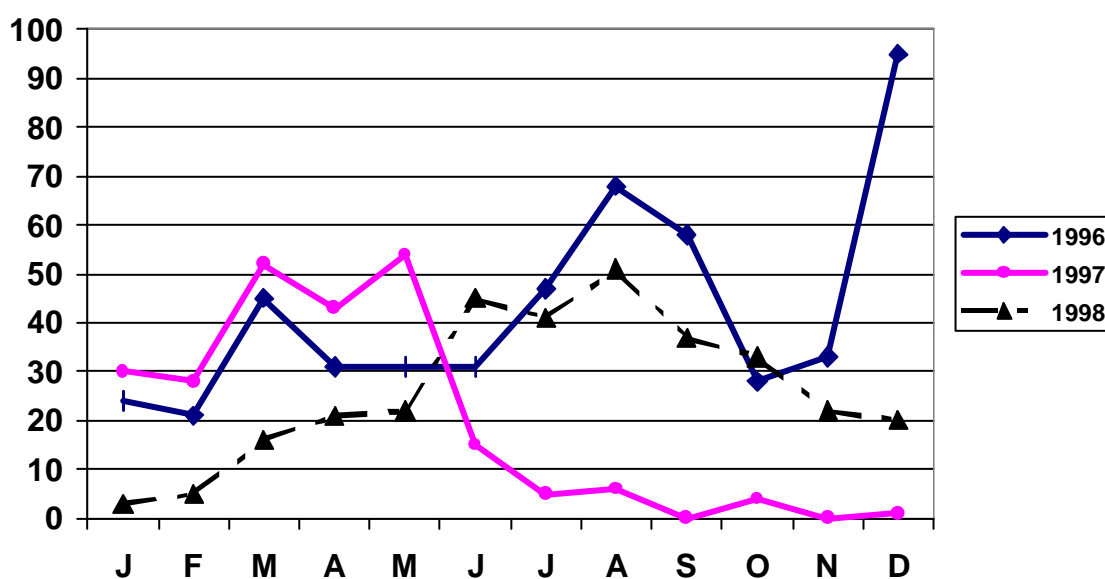
En période normale comme en 1996 et 1998 avant le conflit armé de décembre, le plus grand nombre de mariages ont été enregistrés aux mois de juin, juillet, septembre, août et décembre avec respectivement 9,2% ; 11,3% ; 13,3% et 18,6% en 1996. En 1998, le volume de mariages enregistrés le plus important a été observé aux mois d'août (16,1%), de juin (14,2%), de juillet (13,0%), septembre (11,7%) et de décembre (6,3%).

Tableau n°17 : Mariages enregistrés en 1996, 1997 et 1998 par mois.

Mois	1996		1997		1998	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Janvier	24	04,7	30	12,6	03	01,0
Février	21	04,1	28	11,8	05	01,6
Mars	45	08,8	52	21,8	16	05,1
Avril	31	06,0	43	18,1	21	06,6
Mai	31	06,0	54	22,7	22	07,0
Juin	31	06,0	15	06,3	45	14,2
Juillet	47	09,2	05	02,1	41	13,0
Août	68	13,3	06	02,5	51	16,1
Septembre	58	11,3	00	00,0	37	11,7
Octobre	28	05,5	04	01,7	33	10,4
Novembre	33	06,5	00	00,0	22	07,0
Décembre	95	18,6	01	00,4	20	06,3
Total	512	100,0	238	100,0	316	100,0

Ainsi, les grandes vacances (juin à septembre) et les fêtes de Noël et de fin d'année (décembre) semblent correspondre à des périodes attractives pour la célébration des mariages à Brazzaville.

Graphique n° 26 : Mariages enregistrés à l'état civil en 1996, 1997 et 1998 par mois



CONCLUSION

La délicatesse de la période de référence et le manque des effectifs de population devant servir de dénominateurs pour le calcul des indices ont porté un grand préjudice à la présente étude en la privant de comparaison dans le temps et de l'analyse poussée des phénomènes concernés.

L'examen critique des données disponibles a permis de relever certaines distorsions imputables au mauvais remplissage des volets d'état civil : les résidences des mères au moment de l'accouchement de leurs enfants sont imprécises tout comme les causes de décès et les âges aux décès comportent plusieurs non-déclarations.

Toutefois, à partir des statistiques produites, quelques enseignements ont été tirés notamment en ce qui concerne l'incidence des saisons sur le volume des événements, l'importance relative des causes des décès et les caractéristiques de la mortalité infantile.

En raison de l'importance des statistiques de l'état civil particulièrement dans l'étude de la dynamique de la population, il importe d'envisager la réhabilitation du système congolais d'état civil par le biais des mesures telles que :

- la formation du personnel afin de garantir un meilleur remplissage des volets sur les variables telles que le lieu de résidence des mères et leurs âges à l'accouchement des enfants, les âges aux décès et les causes de décès ;
- la bonne tenue des registres d'état civil ;
- la transmission régulière des volets statistiques au Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques ;
- la publication régulière de ces statistiques même si elles sont encore de qualité douteuse.